

**Municipales 2014 : Réunion publique
de la liste "TRANS 2014" du 14 mars 2014.**

Exercice de Questions/réponses relatives à la vie de la commune, au bilan du mandat 2008-2014 et au programme.

Les questions suivantes ont été posées par messagerie ou courrier par les administrés à la liste "TRANS 2014" conduite par M. Jacques Lecointe, ainsi que quelques unes posées par la rédaction du blog <http://www.trans-en-provence.net> . Les réponses ont été données par le candidat ou ses colistiers lors de la réunion publique du 14 mars 2014.

Après les inondations de 2010 et 2011, qu'avez-vous fait de concret pour éviter une nouvelle catastrophe de ce genre ?

"Sauf travaux de nettoyage de la rivière au titre de la prévention, rien ne peut contenir les caprices de la nature."...

Des travaux très importants ont été réalisés par le S I A N, qui poursuit nettoyage et consolidation des berges.....

Dans le cadre de la sécurité et en complément des actions de l'État et de Météo-France, la commune a élaboré une organisation de la prévention portée à la connaissance de tous.

-Création d'un Plan de Sauvegarde adapté à toutes les situations de risque exceptionnel.

- Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile et dotation en moyens de communication : Radio (liaisons internes).....Téléphone satellite (liaisons externes).

- Organisation et mise en place d'un réseau d'alerte "automate" téléphonique.

- Adaptation du Comité Communal Feux de Forêt aux différentes situations de crise.

- Mise en application des nombreuses directives préfectorales.

Les eaux de ruissellement provenant de propriétés privées, déversées sur la voie publique, inondent ensuite ma propriété. Que comptez-vous faire ?

- Obligation sera faite à tout nouveau constructeur de réaliser sur son terrain un bassin de rétention. (D'un volume calculé sur la surface bâtie.)

- Dans les quartiers impactés par le ruissellement, création par la commune de zones de rétentions et d'exutoires perméables.

La salle polyvalente manque d'insonorisation. Elle ne peut pas recevoir de spectacles culturels.

- Nous sommes réalistes, actuellement cette salle a une acoustique qui se prête mal à certaines activités.

- La salle est de conception polyvalente, et ne pourra jamais égaler une salle de spectacle.

-Néanmoins l'insonorisation fera l'objet d'une étude technique et un compromis technique acceptable sera retenu.

Pourquoi parle-t-on encore de modification de PLU alors que son élaboration a déjà demandé beaucoup de temps et de corrections successives en Préfecture ?

Le PLU, même arrêté par les organismes compétents, n'est jamais définitivement figé.

L'urbanisme est intimement lié aux contraintes locales et aux situations particulières. Le PLU est ainsi adapté aux risques avérés.

(Ex : après 1989 et 2003 le risque incendie était majeur, après 2010 augmentation de la prise en compte du risque inondation par tous les services de l'Etat.)

-Le PLU est donc évolutif en permanence.

Les trottoirs sont inadaptés aux poussettes des enfants.

-Il existe une contrainte légale concernant "l'accessibilité pour tous" et notamment celle des trottoirs et des bâtiments publics.

-Ces directives seront mises en œuvre dans le début de ce mandat. Le problème d'accessibilité sera réglé pour les personnes à mobilité réduite et aussi pour les poussettes d'enfant.

-La reconfiguration des trottoirs de l'avenue de la Gare est, d'ores et déjà prévue.

Dans les quartiers éloignés, la police n'est pas assez présente. Certes il y a des patrouilles en véhicule, mais pas de contact de courtoisie avec la population.

Le renseignement est effectivement essentiel dans la mission de sécurité.

Dans la mesure du possible, la Police Municipale prendra en compte cette notion de dialogue et de proximité. Notamment dans le cadre

du concept " Voisins vigilants" qui devrait s'affirmer et se concrétiser.-

Ce concept est à l'étude depuis le mois de Juin 2013 avec les autorités de l'État et à la demande de certains citoyens, cette action est déjà opérationnelle au quartier des Suous dans le cadre de la Police du Maire.

Mais il ne faut pas oublier que les missions de notre Police Municipale sont impactées par les 35 heures, le Code du Travail, les RTT.

Pourquoi ne prévoyez-vous pas la construction d' une maison de retraite pour les personnes âgées de Trans.

Dans aucune structure, publique ou privée, pour personnes âgées, il ne peut être envisagé de créer des places à destination exclusive aux résidents de la commune.

-Pour des raisons de gestion mais aussi de non-discrimination, une place ne peut rester disponible dans l'attente de son occupation éventuelle par un résident de la commune.

-Nous privilégierons, avec l'action du CCAS, le maintien à domicile aussi longtemps que possible en respectant la volonté des intéressés et des familles.

J'habite dans les écarts et le chemin qui conduit à ma maison est mal débroussaillé.

-Les travaux de débroussaillage des voiries sont considérables en temps et en coût car ils sont à reprendre tous les 2 à 3 ans.

-Une campagne de débroussaillage des routes et chemins est lancée tous les ans, par la commune, depuis 2006, en partenariat avec l'association SENDRA qui organise des chantiers de réinsertion.

-Les équipes, mises à disposition de la commune, encadrées par des professionnels forestiers sont d'une efficacité remarquable.

-Compte tenu des périodes critiques, ces travaux ne peuvent être réalisés que de janvier à fin juin, un ordre de priorité est donc établi et il tient compte des risques incendie.

-A titre indicatif : En 2013... surface traitée : 23600 m2..... Coût total : 55000 €....Participation de l'Etat, Conseil Général et Régional : 43000 €.....Coût pour la commune : 12000 €

Les 65 kilomètres de chemins nous obligent à faire des choix prioritaires. Aussi pour accélérer ce débroussaillage la commune complète cette mission avec son personnel et ses moyens techniques tels que le broyeur.

En cette période on entend parfois dire que la Commune a été mal gérée. Qu'en est-il réellement ?

L'effectif en personnels communaux correspond exactement à la taille de la commune de Trans, (13,8 pers. /1000 hab). Il se situe en dessous de la moyenne nationale, (13,9/1000 hab., rapport INSEE).

Il n'y a donc pas de sureffectif !

438 euros est le montant des frais de personnel par habitants imputable sur le budget de fonctionnement 2013.

Je pense que cette somme est à un niveau en dessous du département (622 €), la région (569 €) et la nation (504 €)

Sachant que ces sommes sont en comparaison pour des communes de même strates (5000 à 9999 habitants).

A ce propos, l'étude du remplacement de chaque départ à la retraite n'empêche pas le recrutement d'un nouveau policier, en effet vu le nombre croissant de cambriolages, d'incivilités, de conflits de voisinage, d'actes de malveillance, et le désengagement de la Police Nationale, il nous paraît indispensable d'apporter un renfort à ce service.

Pour aller plus loin dans l'analyse du budget de fonctionnement, le site « Contribuables.org » a fait une étude du niveau des dépenses par habitant en 2012.

Notre commune avec son maire J. LECOINTE a obtenu la note de 16/20, donc maire économe, avec une dépense moyenne de 1208€ par habitants pour 1530 € en moyenne au plan national (là aussi comparez aux communes de mêmes tailles).

Si on compare ce résultat avec les communes limitrophes, là aussi, nous constatons que la position de Trans est encore excellente.

Donc, on peut conclure que les dépenses de fonctionnement ne sont pas trop importantes, il faut savoir analyser les chiffres.

Enfin, concernant la non augmentation des taux des taxes communales, comme le disait « Napoléon » : « Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours ».

Trans est largement au-dessous du taux du département et de la Nation pour la taxe d'habitation, en dessous pour la taxe foncière bâti, en ce qui concerne la non bâti, elle ne touche que très peu d'administrés.

Pour la réforme de la fiscalité des bases de calcul des taxes locales qui selon certains augmenterait les impôts locaux, il faudrait pour cela écrire à Mr Le Président de la République et le lui demander. En ce qui nous concerne, nous ne toucherons pas aux taux concernant la commune.

Il faut également acter que « Le Service Public n'est pas gratuit ».

Notre village possède un site remarquable que sont les gorges situées sous le vieux village en aval du "pont Bertrand". Pourquoi n'avez-vous jamais eu l'idée de mettre ces gorges en valeur ?

Nous avons eu, en 2008, l'ambition de les valoriser.

En septembre 2008, Etude de faisabilité d'un sentier pédestre en contact avec les riverains.

Notre constat en 2009:

la falaise est constituée de terres et de roches instables. Elle est de plus constituée de 14 parcelles privées. Certaines sont inaccessibles et dangereuses car dominées par les vieux moulins en ruine.

Nos conclusions en 2009:

A regret, projet abandonné pour des raisons de sécurité et d'infaisabilité technique.

-Notre constat en 2014 :

L'état actuel du site après les inondations de 2010, confirme nos conclusions précédentes. Tout comme le mur du cimetière, les falaises sur lesquelles aurait dû se situer le sentier sont écroulées et totalement dévastées.

L'état nous impose une réforme des rythmes scolaires en 2014.

Quelles incidences pour notre commune ?

Malgré les difficultés et réticences soulevées, la réforme des rythmes scolaires ayant été votée, la commune a une obligation de mise en œuvre.

Les Nouvelles Activités Périscolaires seront contraignantes quant à la qualification des animateurs, définition de leurs actions et du cadre de leur responsabilités.

Ces nouvelles activités entraineront une nouvelle charge budgétaire annuelle d'un montant prévisible de 30000 € / an.

Contrairement à certaines communes, il ne sera pas demandé de participation financière aux familles.

Malheureusement, certains parents qui faisaient suivre à leurs enfants d'autres activités seront peut être contraints d'y renoncer afin d'éviter la surcharge de leur emploi du temps.

La future organisation de la semaine, qui a fait l'objet d'une concertation, Parents, enseignants, Associations et Elus, a reçu l'agrément du Rectorat.

Les Nouvelles Activités Péri-scolaires seront mises en œuvre par le service "Jeunesse et Sport".

D'autre part, pour optimiser le service du restaurant scolaire, le rendre plus rapide et diminuer le bruit, un self-service sera mis en place pour les élèves de l'école élémentaire.

D'un point de vue pédagogique, le self-service permet la responsabilisation des enfants et les fait progresser vers une autonomie indispensable au collège.

Il a été évoqué aussi le déficit du restaurant scolaire. Il est évident que l'on ne fera jamais disparaître le déficit s'agissant d'un service public (restaurant scolaire, ALSH, péri-scolaire...) mais l'objectif sera de réduire notamment en revoyant les participations des parents et en généralisant le quotient familial.

Ayant noté beaucoup de questions sur un autre blog que notre liste nous allons rapidement y répondre.

Cependant beaucoup de réponses figurent sur la plaquette de notre programme ou ont déjà été abordées, nous n'y reviendrons donc pas.

Quelle sera la charge budgétaire de fonctionnement de la nouvelle crèche ?

Tout comme celle existante, la commune subventionnera à hauteur d'environ 15 000€ et prendra en charge les fluides

Qu'entendez-vous par durcir la rigueur de gestion de tous les frais généraux alors qu'ils ne font que croître depuis 2001 ? Quel est l'objectif de résultats ?

Nous comptons mutualiser les services avec la CAD afin de faire des économies.

Comment comptez-vous diminuer les gaspils énergétiques ?

Par diverses solutions :

- **Intervention auprès de tous les agents pour diminuer les consommations avec fixation d'objectifs (électricité, chauffage, carburant notamment)**
- **Travail avec ERDF et GRDF afin de voir les économies pouvant être réalisées notamment en ce qui concerne l'éclairage public et le chauffage**
- **Poursuite des travaux avec la CAD en ce qui concerne la renégociation de certains contrats énergétiques.**

Vous maintenez une subvention pour la rénovation des façades en 2014 elle est de 15 000€ ; combien comptez-vous subventionner de façades

Cela correspond environ à 5 à 8 façades. Les demandes seront examinées par la commission Urbanisme.

Un des points noirs du centre est le stationnement, à la fois parce qu'il crée un handicap à l'accès au commerce local, mais parce qu'il défigure le centre. Pourquoi n'évoquez-vous pas ce problème et ne proposez-vous pas de solutions ?

La création de parkings fait partie de notre programme et a été prévue au PLU.

Qu'entendez-vous par réanimer l'accueil touristique ?

Comme précisé dans le programme, nous installerons une signalétique et créerons un accueil de proximité qui fait défaut en dehors de la période estivale.

En quoi la mise en place d'un nouveau PPRI nécessite un nouveau schéma directeur de l'alimentation en eau potable ?

Non quand on parle du schéma directeur comme écrit sur le programme, il s'agit du pluvial.

En principe, ne devrait-êtr zone UC qu'une zone éqipée du réseau d'assainissement collectif. La zone Ud accepte l'assainissement individuel. Alors que doit-on comprendre quand votre objectif est d'assainir sur deux ans par les zones UC et UCa ?

En fait, il y a dans les zones UC et UCa des améliorations et des extensions de réseau à apporter, pour exemple le chemin du Cros.

Qui est concerné par le CESU ?

Toutes les entreprises ayant un Comité d'Entreprise et les Administrations.

Comment le projet de jardins solidaires se situe-t-il par rapport à ceux développés sur la commune par le Secours Populaire Français. Notre projet est un projet communal qui prendra effet rapidement le reste et du domaine du privé et cela ne concerne pas la Commune.

Quelles sont les modalités des formations BAFA et la prise en charge des permis de conduire.

La prise en charge des permis de conduire sera sous la diligence de l'assistante sociale et le choix des candidats au BAFA par le Pôle Éducation, Jeunesse et Sports ; qui définiront en contrepartie des actions de bénévolat.

Vos concurrents dénoncent votre immobilisme durant vos deux mandats et vous reprochent de n'avoir rien fait. Que leur répondez-vous ?

Outre la remise en état des biens immobiliers et mobiliers de la commune après les inondations de 2010, des travaux importants ont été réalisés par l'administration de la commune :

- **Le Plan Local d'Urbanisme,**
- **Le Plan de prévention des risques Inondations,**
- **Le Plan de Sauvegarde,**
- **Le schéma des réseaux,**
- **La création d'un Comité Communal Feux de Forêt. (Opérationnel)**
- **La création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile. (Opérationnelle)**

- **La réalisation de campagne annuelle de débroussaillage. (Opérationnelle)**
- **Acquisition de matériels techniques qui faisaient cruellement défaut.**

Et, voici à Trans, quelques réalisations concrètes réalisées au cours des deux mandats précédents :

Les Images qui suivent ne sont pas virtuelles.

A suivi une projection d'un diaporama de photos rappelant toutes les réalisations faites depuis 2001.